

Département du Var

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-07

Nombre de Membres 13

Séance du 24 mars 2021

En exercice : 13
Présents 10
Exprimés : 11
dont 1 représenté

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER
Réuni à l'Espace Provence – 14, Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous
la présidence de Monsieur le Président

OBJET :

**C.C.A.S.
AFFECTATION DES
RESULTATS 2020**

Etaient présents : MM BARTHÉLEMY – BAIXE
MMES COURTIER – DUVAL - GUIROU – MANOUKIAN – NEVIERE - ORSINI –
SAMAT - TROGNO

Etaient excusées : Mme de PISSY : pouvoir à Mme ORSINI
Mmes ALIMI – SCARSO

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.
Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Vu l'Instruction Comptable M14 à laquelle sont soumis les Centres Communaux d'Action Sociale,

Après avoir examiné et adopté ce jour le Compte Administratif 2020 du C.C.A.S.,

Statuant sur l'affectation du résultat dégagé constaté audit compte,

Constatant que celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 105 079,94 €,

Le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter ce résultat de la manière suivante :

**Section de Fonctionnement
Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté : 105 079,94 €.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ainsi proposée.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme

**Par déléation,
La Vice-Présidente**

Signature électronique

Pascale GUIROU.